



MISSION PERMANENTE DU SÉNÉGAL
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
A GENÈVE

N°

MPSG

Rue de la Servette 93
1202 GENÈVE
Téléphone (022) 734 53 00
Fax (022) 740 07 11
Télex 414-187 Rpse ch

Genève, le

PD / 12-05-03.

INTERVENTION

**DE S.E.M OUSMANE CAMARA
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT
DU SENEGAL AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
A GENEVE**

**A LA DEUXIEME REUNION INTERSESSIONNELLE
DE LA CONVENTION D'OTTAWA SUR LES MINES
ANTIPERSONNEL, PREVUE A GENEVE DU 12 AU 16
MAI 2003.**

Genève, le 12 mai 2003.

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,
Honorables Délégués**

Monsieur le Président,

Je voudrais, au nom du Gouvernement du Sénégal, vous faire part de mon plaisir à vous voir présider nos présentes assises et à vous souhaiter plein succès dans la difficile tâche qui est désormais la vôtre depuis la quatrième conférence des Etats Parties, tenue en septembre dernier, ici, à Genève et au moment où l'on prépare la première conférence d'examen de la Convention d'Ottawa qui aura lieu en 2004, conformément à l'article.12. Je voudrais saluer l'ensemble des initiatives que vous avez déjà prises dans ce sens.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter le Directeur du Centre International de Déminage Humanitaire ainsi que ses collaborateurs, le Département des Affaires du Désarmement des Nations Unies, le Comité de coordination et l'Unité d'Appui à la mise en œuvre pour le travail remarquable qu'ils effectuent au nom de ce qu'il est convenu d'appeler « actions antimines ».

Monsieur le Président,

Plus de trois années se sont maintenant écoulées depuis que notre convention commune est entrée en vigueur, le 1^{er} mars 1999. Les ratifications ont largement progressé et près de 130 Etats sont devenus désormais Parties au Traité d'Ottawa. Cela signifie que les deux tiers des gouvernements du monde ont interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel. En outre, des millions de mines qui étaient déjà stockées ont été détruites. Il en résulte que, dans certains pays affectés, le nombre de victimes a considérablement diminué, que des vies sont sauvées et que des amputations évitées. Bref, de nombreux progrès ont été réalisés conformément à la « Stratégie des Nations Unies pour la lutte contre les mines, 2001-2005 ».

Monsieur le Président,

C'est vrai que des progrès notables ont été accomplis dans le domaine de la lutte « antimines » mais l'ampleur du phénomène est telle que le danger continue de planer sur le monde car il nous faut encore retirer du sol des millions de mines antipersonnel. De même, le nombre de victimes qui attendent de pouvoir bénéficier de soins adéquats et de la rééducation nécessaire est encore bien trop élevé. Dans beaucoup de régions du monde, les activités de production sont sérieusement menacées mettant ainsi une bonne partie de la population concernée, en particulier les populations rurales, dans une pauvreté quasi-absolue. C'est dire que la lutte contre les mines doit se poursuivre tant il est vrai que ces engins continuent à tuer et à mutiler des hommes, des femmes et des enfants, le plus souvent innocents. Cela dit, des efforts vigoureux doivent encore être menés par toutes les parties intéressées afin de promouvoir l'adhésion universelle à la convention d'Ottawa et à l'application de ses dispositions pertinentes. [Les résultats de la réunion du Groupe de contact sur l'universalisation, coordonnée l'année dernière par le Canada et les discussions sur le statut général et le fonctionnement de la convention que nous sommes en train de mener actuellement constituent autant d'opportunités à une véritable universalisation.]

Monsieur le Président,

Confronté au problème des mines dans sa partie méridionale depuis 1980 du fait d'une rébellion, le Sénégal fait partie des tout premiers pays à avoir ratifié la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, le 20 août 1999. Il s'est également doté d'une commission nationale sur les mines antipersonnel chargée de veiller au respect et à l'application rigoureuse des dispositions de la convention. Cette commission, dans le cadre de son mandat, s'acquitte régulièrement de l'obligation de dépôt de rapports annuels nationaux auprès du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, conformément à l'article.7 du traité. C'est ainsi qu'en 2000, 2001 et

2002, cette obligation a été correctement satisfaite. Notre mise à jour annuelle, qui couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002, a aussi été effectivement transmise dans les délais auprès du dépositaire.

Monsieur le Président,

Durant ces cinq dernières années et suivant les informations déjà fournies dans notre rapport national pour l'année 2002, quelques portions de territoires dans les régions de Ziguinchor et de Kolda, c'est-à-dire la partie méridionale du pays, sont déclarées ou soupçonnées minées. Au demeurant, les mines déclarées ou soupçonnées, ont été anarchiquement posées par les rebelles. Face au danger qu'elles représentent, le Gouvernement du Sénégal a mis en place, un important programme de déminage centré sur la prévention (par une interdiction absolue d'accéder aux zones minées, le marquage et la signalisation des zones avérées, l'organisation de campagnes de sensibilisation et d'information dans les écoles ainsi que l'organisation d'émission radio, portant sur le danger des mines) et l'intervention, souvent manuelle de nos forces armées. Ces actions complémentaires ont permis d'observer une diminution sensible du nombre des victimes qui passe de 513 cas à 02 cas en juin 2002.

Monsieur le Président,

La complexité des opérations de déminage qui nécessite davantage de spécialistes en la matière, fait que le Sénégal a opté aujourd'hui pour la mise en place d'un Centre national de déminage. La mission principale de cette structure sera de former des techniciens civils aux actions de déminage humanitaire et dans le même temps de compléter la formation de nos spécialistes du génie militaire, chargés de les encadrer. Mais ce centre dont la vocation serait également sous-régionale pourrait, si besoin en est, accueillir des experts des pays voisins qui aimeraient se former aux techniques nouvelles de déminage. Nous restons donc ouverts à l'assistance technique et à la coopération des Etats partenaires ainsi qu'à celles de toute la communauté internationale pour l'établissement rapide dudit centre.

Par ailleurs, il importe de saluer, ici, les efforts accomplis par les organisations de la société civile, les ONGs en particulier, pour soutenir et compléter l'action de l'Etat, surtout en matière de prise en charge des victimes. Qui plus est, cette prise en charge s'inscrit dans le plan national d'assistance aux handicapés qui met en avant les soins médicaux permanents, la réadaptation physique, la mise à disposition de prothèses aux victimes avec l'appui de la Croix Rouge Internationale, sans nier, bien sûr, l'action positive des associations d'handicapés qui organisent, très souvent, des manifestations culturelles et sportives comme Handisport. Le Gouvernement du Sénégal, conscient de l'ampleur des tâches et vu ses moyens limités, reste disposé à s'ouvrir à toute assistance ou coopération techniques allant dans ce sens, conformément à l'article.6 de la convention.

Je vous remercie de votre aimable attention.